

Impôt sur les successions : les riches à la rescousse

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **38 (2001)**

Heft 1463

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1010410>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Du monopole au contrôle démocratique

L'enjeu des «restructurations» de La Poste, c'est d'abord la diffusion des prestations dans tout le réseau.

LA RESTRUCTURATION DU réseau postal ne passe décidément pas... comme une lettre à la poste. Réactions, protestations et récoltes de signatures se succèdent sans d'ailleurs que les critiques ou les revendications n'apparaissent clairement.

On a l'impression que la population et les autorités locales sont autant attachées au symbole et à l'emploi que représente une poste dans un village ou une région qu'aux prestations qu'elle offre.

La Poste a d'ailleurs – mais avec quelle maladresse – promis le maintien des services offerts, partout, mais sous des formes différentes. Et au fond, du strict point de vue de l'accessibilité du service public, quelle différence entre une poste ouverte quelques heures par jour et un «bureau mobile» auquel s'ajoute le développement des prestations offertes par le facteur (prise en charge à domicile des lettres, des colis et des paiements, vente de timbres, etc.)?

C'est donc le changement qui est contesté, et l'on peut aisément le comprendre: après avoir perdu leur épicerie, leur laiterie, les villages protestent

contre ce qu'ils considèrent comme un abandon, d'autant plus durement ressenti qu'il a été décidé par un pouvoir lointain et peu transparent, sans aucune concertation.

On remarquera d'ailleurs que dans bien des régions – dont le val d'Hérens qui a protesté plus fort que d'autres – le risque qui plane sur quelques-uns de ses bureaux de poste – les autorités locales ont depuis longtemps supprimé les écoles dans les villages pour les regrouper dans les localités les plus importantes. Exactement la démarche que propose La Poste.

Plus de transparence

Le problème, on l'a dit, tient au caractère autoritaire de la décision. Il s'agit donc de démocratiser la définition fine, sur le terrain, du service public, qu'il s'agisse de La Poste, de la fourniture et du transport d'électricité, d'eau ou de réseaux téléphoniques.

Ce genre de service a longtemps été sous l'influence plus ou moins directe d'élus dont le caractère occulte avait l'avantage de les libérer de toute res-

ponsabilité. Ces pratiques tendent heureusement à disparaître avec les nouveaux rapports qui s'établissent entre autorités politiques et fournisseurs de services publics. Mais le lien, même discutable, qui unissait une région à une régie a laissé un vide en disparaissant. Ce vide a été comblé dans le domaine des transports publics, où la «libéralisation» est certainement bien plus forte qu'à La Poste: la Confédération commande les prestations de trafic national et les cantons, à l'entreprise de leur choix, celles de trafic régional. Qui paie commande et chacun semble satisfait du système, qui a le mérite de la clarté et de la proximité entre la définition de la prestation et sa fourniture.

C'est probablement ce qui manque dans la définition des prestations de La Poste.

Voilà un vrai enjeu pour les années à venir, qui vont bon gré mal gré voir des secteurs continuer à se distancer de la tutelle de l'Etat: trouver des formes de contrôle démocratique adaptés à chaque réseau – puisque c'est toujours d'un réseau dont il est question. *jd*

IMPÔT SUR LES SUCCESSIONS

Les riches à la rescousse

LES UNS APRÈS les autres, les cantons suppriment l'impôt sur les successions. Pour cause de concurrence fiscale: si le voisin y renonce, je ne peux le maintenir sous peine de voir s'éroder mon attractivité. Un cercle vicieux qui voit les collectivités cantonales se priver progressivement d'une substance fiscale importante. Or, contrairement à une idée reçue, imposer l'héritage n'est en rien une mesure confiscatoire inique mais simplement l'une des concrétisations du principe de l'égalité des chances, un principe fondateur de la démocratie libérale (lire, entre autres, les numéros de *Domaine Public* 1342, 1338, 1398, 1409 et 1411)

Malheureusement nombre de libéraux contemporains, ou qui du moins se proclament tels, souffrent d'un grave déficit idéologique et historique. En Suisse comme aux Etats-Unis. Ainsi le nouveau président américain prévoit dans son cadeau fiscal la suppression de l'impôt sur les successions. Le correspondant à Washington de la *NZZ* nous apprend que cette mesure n'a pas seulement indigné la gauche (17 et 17 février 2001); en effet, un groupe de plus de cent vingt personnes parmi les plus riches habitants du pays soutient une pétition au Sénat contre cette suppression. Emmenés par le père de Bill Gates, un riche avocat de Seattle, ces millionnaires financent une campagne

publicitaire nationale pour dénoncer un projet qui va accroître la fracture sociale et renforcer le pouvoir économique et politique des riches. Theodore Roosevelt déjà avait averti du danger que représentait pour la démocratie l'édification de grandes fortunes. Les pétitionnaires s'indignent d'un cadeau destiné à 2% de la population alors que simultanément les autorités réduisent les dépenses sociales. Contre l'aristocratie de l'argent, Warren Buffett, un financier qui affiche la quatrième fortune du pays, plaide pour une société du mérite, une société où l'effort paie et non le hasard de la naissance. L'idéalisme politique n'est pas mort. *jd*